



Réf. Farde e-Assemblées : 2386953

N° OJ : 43

Projet d'Arrêté - Conseil du 26/04/2021

Objet : "Appel à projet initiatives durables 2020".- Octroi subsides.- Décision du Conseil communal du 05/10/2020.- Rectification.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117 ;

Vu la loi du 14 novembre 1983. Loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001 sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;

Application de la loi du 14 novembre 1983 ;

Vu la circulaire de la Région de Bruxelles-Capitale relative à la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions accordées par les communes (MB 30/11/2006) ;

Considérant que la Ville de Bruxelles entend soutenir des initiatives locales pour le développement durable par l'octroi d'un subside aux personnes physiques, associations de fait, ASBL, Associations chapitre XII et établissements d'enseignement engagés dans la mise en oeuvre d'actions pouvant avoir un impact positif et durable sur les comportements d'un groupe cible et sur son cadre de vie ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Suite à une erreur, rectifier le montant du subside accordé à l'asbl Autour du Monde dans la décision n° 26 du Conseil communal du 05/10/2020 : il y a lieu de remplacer: "10.000,00 EUR" par "8.978,50 EUR".

Annexes :